

Veillez noter les conditions suivantes : La durée de cet accord est d'un an à partir de la date d'achat.

1. Cet Accord de Logo ("Accord") est daté et conclu entre Statista SARL ("Statista") et vous (le "Licencié"). La durée de cet Accord est de douze (12) mois à partir de la date d'achat ("Durée")
2. En contrepartie du paiement, qui est dû dans les trente (30) jours suivant la signature de cet Accord, le Licencié se voit accorder une licence non exclusive, mondiale, non transférable, non sous-licenciable, pendant la durée de cet Accord, pour les droits d'utilisation numérique (publication sur le web, e-mail, présentations numériques, médias sociaux marqués, et similaires) et les droits de reproduction imprimée (papier à en-tête, documents de vente, rapports, livres blancs, brochures, affiches, signalisation, et similaires) du Logo de Newsweek et Statista (le "Logo") illustré ci-dessus dans le Formulaire de Commande. Statista a l'autorité pour concéder cette licence, mais le Logo lui-même est la propriété intellectuelle de Newsweek et tous les autres droits sont réservés. Le Licencié reconnaît et accepte que le Logo et tous les droits, titres et intérêts associés demeurent la propriété exclusive de Newsweek.
3. Le Licencié ne peut attribuer à Newsweek ou Statista aucune déclaration de fait au-delà de votre placement sur la liste dans votre secteur respectif. Vous êtes seul responsable de la conformité de l'utilisation commerciale du Logo aux lois fédérales ou étatiques, aux lois sur la concurrence ou à toute autre législation ou réglementation ; à cet égard, Newsweek et Statista ne garantissent rien et n'assument aucune responsabilité. Le Licencié ne doit ni déformer, ni mal représenter, ni modifier le sens du Logo, ni l'éditer de toute autre manière.
4. Statista peut résilier cet Accord sur préavis écrit de 5 jours si le Licencié enfreint matériellement l'une des conditions de cet Accord ; toutefois, cet Accord ne sera pas résilié si la partie en infraction a substantiellement corrigé la violation à la satisfaction raisonnable de Statista dans les 10 jours suivant un avis en vertu de cette section.
5. Statista peut résilier immédiatement cet Accord sur notification si le Licencié : (i) est inculpé d'un crime ou d'un délit impliquant une turpitude morale, (ii) est impliqué dans une situation ou un événement qui porte atteinte à la réputation publique, au mépris, au scandale ou à la dérision, ou qui insulte ou offense la morale ou la décence publique ; ou (iii) si des données sous-jacentes changent, rendant le Licencié inéligible à l'utilisation du Logo.
6. À la résiliation ou à l'expiration de cet Accord, le droit du Licencié d'utiliser le Logo prendra immédiatement fin et tous les droits accordés au Licencié en vertu de cet Accord concernant le Logo reviendront automatiquement à Newsweek sans autre notification. Si Statista résilie l'Accord conformément au paragraphe 4 ci-dessus, le Licencié recevra un remboursement au prorata basé sur le temps restant dans la Durée.
7. En aucun cas Newsweek ou Statista ne sauraient être tenus responsables de tout dommage (y compris, mais sans s'y limiter, les dommages directs liés à la perte de revenus ou de bénéfices) résultant de ou en relation avec l'utilisation du Logo, quelle que soit la théorie juridique sur laquelle ces dommages sont fondés.
8. En ce qui concerne le Logo et l'analyse qui le sous-tend, ni Newsweek, ni Statista, ni leurs employés ou sous-traitants ne font de garantie, expresse, implicite ou légale, y compris mais sans s'y limiter les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier concernant le Logo.
9. Le Licencié s'engage à défendre (à ses propres frais), indemniser, défendre et tenir Newsweek et Statista ainsi que leurs filiales, sociétés affiliées, sociétés mères, partenaires et licenciés respectifs à l'abri de toute perte, coût, responsabilité, dommage ou dépense (y compris les honoraires d'avocat raisonnables et les frais) auxquels l'un d'eux pourrait faire face ou être responsable en raison de toute violation ou prétendue violation des obligations du Licencié en vertu des présentes, y compris mais sans s'y limiter la négligence et la faute intentionnelle. Newsweek et Statista ne seront pas responsables envers le Licencié, que ce soit en matière de délit, de contrat ou d'autres réclamations en droit ou en équité, pour tout dommage indirect, accessoire, spécial, consécutif, exemplaire ou punitif résultant de cet Accord, peu importe si une partie a été informée de ces dommages. La responsabilité combinée maximale de Newsweek et Statista envers le Licencié en vertu de cet Accord, qu'elle découle d'une réclamation en délit (y compris la négligence), ne dépassera pas le montant total de la contrepartie que Statista doit recevoir en vertu de celui-ci.
10. Cet Accord contient l'intégralité de l'entente entre les parties concernant l'objet des présentes et remplace toutes les représentations et ententes antérieures, qu'elles soient orales ou écrites. Cet Accord sera interprété et les droits et obligations des parties seront régis par les lois de l'Allemagne, sans tenir compte de ses principes de conflit de lois. Tous les montants décrits seront en euros et seront nets de toutes taxes de vente, d'utilisation, de propriété et taxes et droits de douane connexes.